



# Communauté de Communes Campagne de Caux

52 impasse du Lin  
76 110 GODERVILLE  
02 35 29 65 85  
[environnement@campagne-de-caux.fr](mailto:environnement@campagne-de-caux.fr)

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)

### Assainissement Non Collectif *Exercice 2021*

Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA)  
28 rue Alfred Kastler - 76130 Mont Saint Aignan  
Tél. : 02.32.18.47.47  
Courriel : [sidesa@sidesa.fr](mailto:sidesa@sidesa.fr) - Site Internet : [www.sidesa.fr](http://www.sidesa.fr)

<b>Version</b>	<b>01</b>	<b>02</b>	<b>VF</b>
<b>Source</b>	RPQS 2020	V01	V02
<b>Date</b>	<b>21/11/2022</b>		
<b>Rédaction</b>	<b>Anne PIERS</b> Chargée d'affaires		
<b>Visa</b>	<b>Ismahene GUERNICHE</b> Technicienne SIG		

***Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la  
Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31.***

## Communauté de Communes Campagne de Caux

### L'essentiel de l'année 2021 – Service Assainissement Non Collectif

#### Territoire desservi

22  
communes

Le service d'assainissement non collectif est géré par la Communauté de Communes Campagne de Caux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il regroupe le territoire des 4 collectivités : l'ancien SIAEPA de Bretteville Saint Maclou, l'ancien SIAEPA de Manneville la Goupil, la commune de Goderville et une partie de l'ancien SIAEPA de Criquetot l'Esneval.

La compétence ANC s'applique sur l'ensemble du territoire communautaire *hormis le secteur Plateau de Bec-de-Mortagne et Daubeuf Serville géré par le SMAEPA de la Région de Valmont.*

1 936  
abonnés

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune de Goderville a été intégrée au périmètre d'intervention du SPANC géré en régie interne.

Au 31.12.2021, les différents SPANC desservait **1 936 abonnés**.

#### Activité du service

Au cours de l'exercice 2021 : 91 contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été effectués, 6 contrôles d'implantation, 9 avis sur certificats d'urbanisme ont été donnés et 48 instructions de permis de construire ont été réalisées.

#### Conformité des installations d'ANC

##### Secteur Régie :

**32,55 %** du parc ANC contrôlé ne présente aucun défaut.

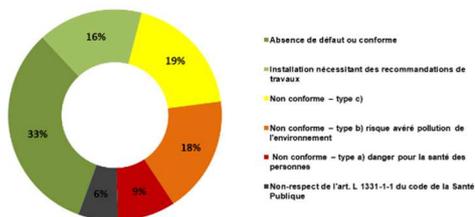
Le **taux de conformité<sup>1</sup>** du parc est de **67,37 %**

Le taux de conformité<sup>1</sup> des parcs est compris entre

**61,54%**

à

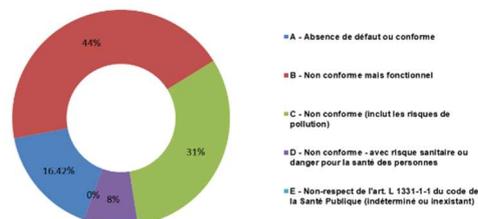
**67,37%**



##### Secteur Ecrainville

**16,42 %** du parc ANC contrôlé ne présente aucun défaut.

Le **taux de conformité<sup>1</sup>** du parc est de **60,58%**



#### Prix de l'assainissement non collectif

##### Secteur Régie :

**20 € TTC**

à

**140 € TTC**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la part de l'assainissement non collectif représente, pour une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>, **20 € TTC pour les abonnés concernés uniquement par la compétence « contrôle » (soit 0,167 € TTC/m<sup>3</sup>) et 80 à 140 € TTC pour les abonnés concernés par les compétences « contrôle et entretien » (soit 0,667 à 1,167 € TTC/m<sup>3</sup>).**

(Compétence « contrôle »)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le prix global (comprenant le prix des services d'eau potable et d'ANC) d'une facture-type de 120 m<sup>3</sup> est compris **entre 190,86 € à 349,47 € TTC (y compris les redevances) selon le niveau de prestation apporté (contrôle ou contrôle + entretien), soit 1,59 à 2,91 € TTC/m<sup>3</sup>.**

**32,70 € TTC**

à

**65,70 € TTC**

(Compétences « contrôle et entretien » pour 120 m<sup>3</sup>)

##### Secteur Ecrainville

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la part de l'assainissement non collectif représente, pour une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>, **32,70 € TTC pour les abonnés concernés uniquement par la compétence « contrôle » (soit 0,27 € TTC/m<sup>3</sup>) et 65,70 € TTC pour les abonnés concernés par les compétences « contrôle et entretien » (soit 0,55 € TTC/m<sup>3</sup>).**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le prix global (comprenant le prix des services d'eau potable et d'ANC) d'une facture-type de 120 m<sup>3</sup> est compris **entre 262,23 à 295,23 € TTC (y compris les redevances) selon le niveau de prestation apporté (contrôle ou contrôle + entretien), soit 2,19 à 2,46 € TTC/m<sup>3</sup>.**

**Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance**  
*applicables en assainissement non collectif, à fournir dans le cadre de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement*

Code	Nom de l'indicateur	Unité	Secteur géré en régie			Secteur Ecrainville		
			2019	2020	2021	2019	2020	2021
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES</b>								
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	Hab.	<i>nr</i>	3 868* (Estimation)	3 855* (Estimation)	<i>nr</i>	990* (Estimation)	985* (Estimation)
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	-	130	130	130	140	140	140
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>								
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	68,8%	67,37%	65.56%	60,6 %	61,54%	60.58

\*: Estimation : nombre d'usagers \*2,5 habitants/foyer

*nr* : non renseigné

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	6
<b>GLOSSAIRE</b> .....	6
<b>CHAPITRE 1 - DONNEES GENERALES</b> .....	7
<b>CHAPITRE 2 - SECTEUR GERE EN REGIE</b> .....	9
2.1 CARATERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	9
2.1.2 TERRITOIRE DESSERVI.....	9
2.1.3 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	10
2.1.4 NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	10
2.1.5 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC (D302.0) .....	11
2.1.6 CONTROLE DES INSTALLATIONS.....	11
2.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	12
2.2.1 MODALITES DE TARIFICATION.....	12
2.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	12
2.3.1 TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	12
2.4 PRIX GLOBAL EAU ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	15
2.4.1 PRIX GLOBAL SUR LE SECTEUR DE BRETTEVILLE .....	15
2.4.2 PRIX GLOBAL SUR LE SECTEUR DE GODERVILLE .....	16
2.4.3 PRIX GLOBAL SUR LE SECTEUR DE MANNEVILLE.....	17
<b>CHAPITRE 3 - SECTEUR D'ECRAINVILLE</b> .....	18
3.1 CARATERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	18
3.1.1 MISSION STATUTAIRE DU SPANC .....	18
3.1.2 TERRITOIRE DESSERVI.....	18
3.1.3 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	19
3.1.4 NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	19
3.1.5 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC (D302.0) .....	19
3.1.6 CONTROLE DES INSTALLATIONS.....	20
3.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE.....	20
3.2.1 MODALITES DE TARIFICATION.....	20
3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	21
3.3.1 TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	21
3.4 PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ...	24
4.1.1 RECETTES DE LA COLLECTIVITE .....	25
<b>CHAPITRE 5 - ANNEXES</b> .....	26
NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE .....	26
.....	27

# PREAMBULE

Ce rapport – établi sur la base des données de la collectivité ou du/des prestataire(s) – fait un état des lieux du fonctionnement du service et de ses données caractéristiques. Ce rapport doit être présenté dans les différents conseils municipaux des communes membres et transmis aux services de l'Etat.

Ce rapport ne constitue pas une analyse exhaustive des données du service, mais une compilation des données essentielles permettant de suivre son évolution et son niveau d'activité au cours du temps.

# GLOSSAIRE

**AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie

**ANC** : Assainissement Non Collectif

**ARS** : Agence Régionale de la Santé

**CRA** : Compte Rendu Annuel

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DSP** : Délégation de Service Public

**EH** : Equivalent Habitant (paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)

**IP** : Indicateur de Performance (SISPEA – Observatoire de l'eau)

**HT** : Hors Taxes

**RAD** : Rapport Annuel du Délégué

**RPQS** : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

**SIAEPA** : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et Assainissement

**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif

**TTC** : Toutes Taxes Comprises

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

# Chapitre 1 - Données générales

Le SPANC est géré par la Communauté de Communes Campagne de Caux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Son exploitation est assurée :

- En régie pour les secteurs des anciens SIAEPA de Bretteville Saint Maclou et de Manneville La Goupil, et depuis 2020 sur la commune de Goderville ;
- En délégation de service public via un contrat d’affermage avec la société Eaux de Normandie pour le secteur d’ancien SIAEPA de Criquetot ;

Périmètre	Ex SIAEPA de BRETTEVILLE SAINT MACLOU Ex SIAEPA de MANNEVILLE LA GOUPIL Ex commune de GODERVILLE	Ex SIAEPA de CRIQUETOT
Mode de Gestion  <i>Exercice 2021</i>	Régie	Affermage 

La compétence ANC concerne 22 communes :

- Angerville-Bailleul
- Annouville-Vilmesnil
- Auberville-la-Renault
- Bec-de-Mortagne
- Bénarville
- Bornambusc
- Bréauté
- Bretteville-du-Grand-Caux
- Daubeuf-Serville
- Ecrainville
- Goderville
- Gonfreville-Caillet
- Grainville-Ymauville
- Houquetot
- Manneville-La-Goupil
- Mentheville
- Saint-Maclou-la-Brière
- Saint-Sauveur-d'Emalleville
- Saussezemare-en-Caux
- Tocqueville-les-Murs
- Vattetot-sous-Beaumont
- Virville



# Chapitre 2 - Secteur géré en régie

## 2.1 CARATERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

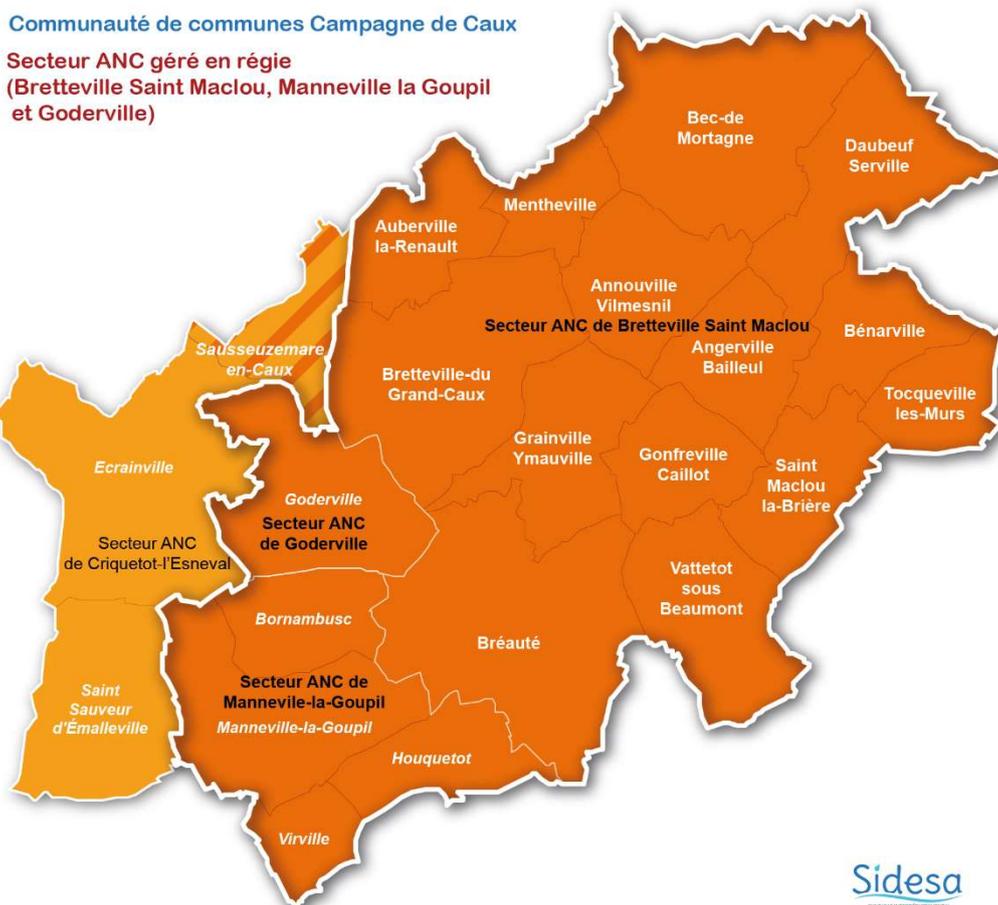
### 2.1.1 Mission statutaire du SPANC

Communauté de Communes Campagne de Caux	Service SPANC
☒ 52 Impasse du Lin 76 110 GODERVILLE ☎ : 02 35 29 65 85 (standard) ☎ : 02 35 29 29 13 (service eau)	☒ 52 Impasse du Lin 76 110 GODERVILLE ☎ : 02 35 27 53 49 (service SPANC)

### 2.1.2 Territoire desservi

Le secteur géré en régie s'étend sur **18 communes** :

- Angerville-Bailleul
- Annouville-Vilmesnil
- Auberville-la-Renault
- Bec-de-Mortagne (*partiellement desservie*)
- Bénarville
- Bornambusc
- Bréauté
- Bretteville-du-Grand-Caux
- Daubeuf-Serville (*partiellement desservie*)
- Gonfreville-Caillet
- Grainville-Ymauville
- Houquetot
- Manneville-la-Goupil
- Mentheville
- Saint-Maclou-la-Brière
- Tocqueville-les-Murs
- Vattetot-sous-Beaumont
- Virville



### 2.1.3 Mode de gestion du service

Le SPANC est exploité en régie.

Depuis 2020, une technicienne SPANC assure la gestion du service et notamment les prestations suivantes :

- ✓ Contrôle diagnostic et de fonctionnement des installations
- ✓ Contrôle de la bonne exécution des installations neuves (*conception + travaux*)
- ✓ Instruction des documents d'urbanisme
- ✓ Organisation et suivi des opérations de réhabilitation des installations sous maîtrise d'ouvrage publique (*conception + travaux*).

### 2.1.4 Nombre d'abonnements

Au 31.12.2021, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2018	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Variation (N/N-1)
ANGERVILLE BAILLEUL	47	48	49	49	0.00%
ANNOUVILLE VILMESNIL	37	36	36	37	2.78%
AUBERVILLE LA RENAULT	78	77	77	75	-2.60%
BEC DE MORTAGNE*	60	62	62	62	0.00%
BENARVILLE	33	34	34	36	5.88%
BORNAMBUSC	42	42	42	43	2.38%
BREAUTE	237	235	233	215	-7.73%
BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	243	261	261	267	2.30%
DAUBEUF SERVILLE*	13	13	13	14	7.69%
GODERVILLE	108	132	140	142	1.43%
GONFREVILLE CAILLOT	51	56	58	58	0.00%
GRAINVILLE YMAUVILLE	122	122	122	124	1.64%
HOUQUETOT	17	17	16	18	12.50%
MANNEVILLE LA GOUPIL	118	122	122	123	0.82%
MENTHEVILLE	73	73	73	73	0.00%
SAINT MACLOU LA BRIERE	48	49	48	47	-2.08%
SAUSSEUZEMARE EN CAUX*	10	-	-	-	0.00%
TOCQUEVILLE LES MURS	43	43	43	43	0.00%
VATTETOT SOUS BEAUMONT	101	100	100	98	-2.00%
VIRVILLE	23	18	18	18	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 504</b>	<b>1 540</b>	<b>1 547</b>	<b>1 542</b>	<b>-0.32%</b>

**Le secteur géré en Régie concerne 1 542 abonnés.**

### 2.1.5 Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées.

Sa valeur est comprise entre 0 et 140, selon le barème suivant :

<b>+20 points</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	✓
<b>+20 points</b>	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	✓
<b>+30 points</b>	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 mois	✓
<b>+30 points</b>	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	✓

Les 100 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

<b>+10 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations	✓
<b>+20 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	✓
<b>+10 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	

**L'indice de mise en œuvre de l'ANC est de 130/140.**

### 2.1.6 Contrôle des installations

Deux types de contrôles se distinguent :

- Les **diagnostics initiaux**, qui ont pour but de qualifier les installations selon les modalités précisées en annexe ;
- Les **contrôles périodiques** permettant de vérifier l'entretien et les éventuels travaux effectués suite au diagnostic initial.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Contrôle de l'existant</b>	5	14	17
<b>Contrôle d'implantation et de réalisation des installations neuves</b>	2	6	9
<b>Contrôle d'implantation et de réalisation des installations réhabilitées</b>	10	14	nc
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement</b>	264	70	91
<b>Avis sur certificats d'urbanisme (CU)</b>	13	8	8
<b>Instruction d'études et attestations de permis de construire</b>	18	22	40

**En 2021, le SPANC a effectué 91 contrôles périodiques.**

## 2.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.2.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité :

- Pour le **contrôle**, le tarif adopté est de : 20 € / an / abonné (*délibération du 12.04.2018*)
- Pour l'**entretien**, le tarif adopté est le suivant :
  - 0,5 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé pour les installations sans pompe de relevage ;
  - 1 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé pour les installations avec pompe de relevage.

Les composantes de la facture d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont exposées ci-après selon le niveau de prestation :

- Mission de contrôle : 20,00 € TTC par an ;
- Mission contrôle et d'entretien (sans pompe de relevage) : 80,00 € TTC par an ;
- Mission contrôle et d'entretien (avec pompe de relevage) : 140,00 € TTC par an.

## 2.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 2.3.1 Taux de conformité des installations

Une nouvelle grille de qualification des installations est utilisée depuis le 01/07/2012 en application de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'ANC :

- **Conforme** : absence de défaut
- Installation nécessitant des recommandations de travaux
- **Non conforme** - type a) de l'arrêté : installation présentant un risque sanitaire ou danger pour la santé des personnes
- **Non conforme** - type b) de l'arrêté : installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- **Non conforme** - type c) de l'arrêté : installation incomplète ou significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Non-respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique (inaccessibles).

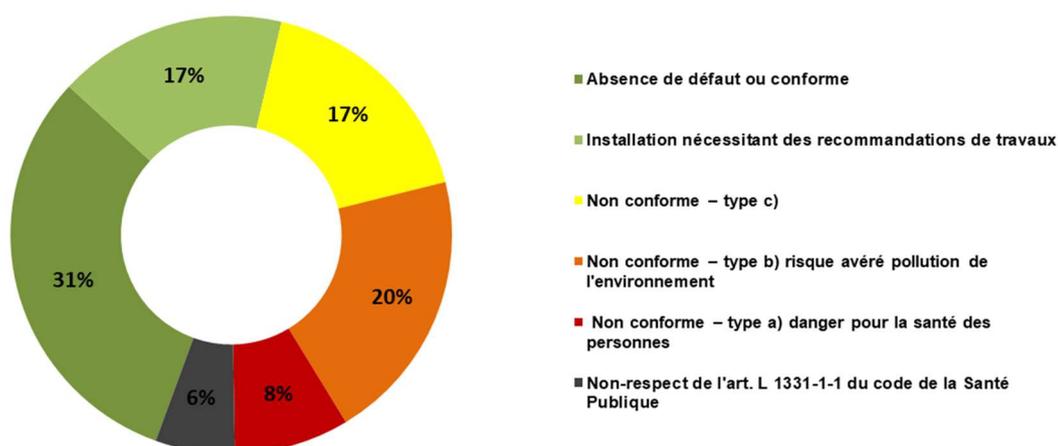
Le tableau synthétise la classification des installations au 31/12/2021 par commune.

	Installations comprises dans le taux de conformité (indicateur P301.3)						Non-conformes (d'après l'indicateur P301.3)						Nombre de visites réalisées
	Absence de défaut ou conforme		Installation nécessitant des recommandations de travaux		Non conforme mais fonctionnel		Non conforme (inclut les risques de pollution)		Non conforme - danger pour la santé des personnes		Non respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique		
	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	
ANGERVILLE BAILLEUL	16	29.6%	7	13%	7	13.0%	9	16.7%	7	13.0%	8	14.8%	54
ANNOUVILLE VILMESNIL	15	42.9%	9	26%	2	5.7%	5	14.3%	3	8.6%	1	2.9%	35
AUBERVILLE LA REVAULT	36	38.7%	25	27%	9	9.7%	11	11.8%	8	8.6%	4	4.3%	93
BEC DE MORTAGNE*	19	30.2%	8	13%	8	12.7%	19	30.2%	6	9.5%	3	4.8%	63
BENARVILLE	11	27.5%	7	18%	2	5.0%	11	27.5%	5	12.5%	4	10.0%	40
BORNAMBUSC	5	11.6%	9	21%	6	14.0%	12	27.9%	4	9.3%	7	16.3%	43
BREAUTE	55	25.0%	40	18%	38	17.3%	53	24.1%	14	6.4%	20	9.1%	220
BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	77	32.9%	38	16%	38	16.2%	52	22.2%	21	9.0%	8	3.4%	234
DAUBEUF SERVILLE*	4	33.3%	3	25%	1	8.3%	3	25.0%	0	0.0%	1	8.3%	12
GODERVILLE	35	28.9%	4	3%	67	55.4%	13	10.7%	2	1.7%	0	0.0%	121
GONFREVILLE CAILLOT	14	27.5%	16	31%	6	11.8%	9	17.6%	3	5.9%	3	5.9%	51
GRAINVILLE YMAUVILLE	46	38.3%	23	19%	9	7.5%	29	24.2%	11	9.2%	2	1.7%	120
HOUQUETOT	4	16.7%	5	21%	7	29.2%	5	20.8%	3	12.5%	0	0.0%	24
MANNEVILLE LA GOUPL	24	19.7%	20	16%	19	15.6%	38	31.1%	14	11.5%	7	5.7%	122
MENTHEVILLE	38	46.3%	16	20%	8	9.8%	14	17.1%	3	3.7%	3	3.7%	82
SAINT MACLOU LA BRIERE	16	33.3%	7	15%	7	14.6%	3	6.3%	9	18.8%	6	12.5%	48
SAUSSEUZEMARE EN CAUX*	0	0.0%	0	0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0
TOCQUEVILLE LES MURS	16	35.6%	7	16%	5	11.1%	8	17.8%	6	13.3%	3	6.7%	45
VATTETOT SOUS BEAUMONT	43	41.3%	9	9%	23	22.1%	14	13.5%	8	7.7%	7	6.7%	104
VIRVILLE	5	26.3%	4	21%	5	26.3%	1	5.3%	2	10.5%	2	10.5%	19
<b>TOTAL</b>	<b>479</b>	<b>31.31%</b>	<b>257</b>	<b>16.80%</b>	<b>267</b>	<b>17.45%</b>	<b>309</b>	<b>20.20%</b>	<b>129</b>	<b>8.43%</b>	<b>89</b>	<b>5.82%</b>	<b>1 530</b>

\*Les communes de Bec-de-Mortagne et Daubeuf Serville sont en parties géré par le SPANC du SMAEPA de la Région de Valmont. La commune de Saussezemare-en-Caux est totalement gérée par le secteur de l'ex SIAEPA de Criquetot l'Esneval.

Le tableau et le graphique suivants montrent la classification des installations au 31/12/2021 :

	Année 2021	
	Nombre d'installations	% du parc ANC
Absence de défaut ou conforme	479	31%
Installation nécessitant des recommandations de travaux	257	17%
Non conforme – type c)	267	17%
Non conforme – type b) risque avéré pollution de l'environnement	309	20%
Non conforme – type a) danger pour la santé des personnes	129	8%
Non-respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique	89	6%



**En 2021, sur les 1 530 installations d'ANC contrôlées 31 % des installations sont conformes (absence de défaut ou conforme + nécessitant des recommandations de travaux). Le taux de conformité des installations d'ANC (indice P301.3) est de 65.56 % en tenant compte de la modification du calcul par l'arrêté du 02 décembre 2013\*.**

\* Le taux de conformité est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations nécessitant des recommandations de travaux et le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

## 2.4 PRIX GLOBAL EAU ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les tableaux suivants détaillent le prix global de l'eau potable (EP) et de l'assainissement non collectif (ANC), toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une famille de 4 personnes).

Les graphiques associés présentent la répartition du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 2.4.1 Prix global sur le secteur de Bretteville

#### Pour un abonné concerné uniquement par le contrôle

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable**	186,41	191,40	209,47	9,44%
Part de la Collectivité	68,40	72,00	72,00	-
Part du concessionnaire	69,89	71,02	89,35	+25,81%
Redevances EP	38,40	38,40	37,20	-3,12%
TVA EP	9,72	9,98	10,92	9,44%
TOTAL € TTC Service ANC	20,00	20,00	20,00	-
Part de la Collectivité	20,00	20,00	20,00	-
<b>Total € TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>206,41</b>	<b>211,40</b>	<b>229,47</b>	<b>+8,55%</b>

\*\*Les tarifs d'eau potable indiqués dans le tableau concernent tout le secteur de l'ex-SIAEPA de Bretteville-Saint-Maclou à l'exception de ceux de la commune de Bréauté (redevances eau potable différentes). Pour cette commune, la facture globale (EAU et ANC) s'élève à 236,72 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et à 254,79 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une augmentation de 7,63 %.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle uniquement, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 1,91 € TTC/m<sup>3</sup>, contre 1,76 € TTC/m<sup>3</sup> l'année précédente soit une hausse de 8,55 %.**

#### Pour un abonné bénéficiant de la compétence contrôle et entretien (sans pompe de relevage) :

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable**	186,41	191,40	209,47	+9,44%
Part de la Collectivité	68,40	72,00	72,00	-
Part du concessionnaire	69,89	71,02	89,35	+25,81%
Redevances EP	38,40	38,40	37,20	-3,12%
TVA EP	9,72	9,98	10,92	+9,44%
TOTAL € TTC Service ANC	80,00	80,00	80,00	-
Part de la Collectivité	80,00	80,00	80,00	-
<b>Total e TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>266,41</b>	<b>271,40</b>	<b>289,47</b>	<b>+6,66%</b>

\*\*Les tarifs d'eau potable indiqués dans le tableau concernent tout le secteur de l'ex-SIAEPA de Bretteville-Saint-Maclou à l'exception de ceux de la commune de Bréauté (redevances eau potable différentes). Pour cette commune, la facture globale (EAU et ANC) s'élève à 296,72 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et à 314,79 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une augmentation de 6,09 %.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle et entretien sans pompe de relevage, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 2,41 € TTC/m<sup>3</sup>, contre 2,26 € TTC/m<sup>3</sup> l'année précédente soit une hausse de 6,66%.**

**Pour un abonné bénéficiant de la compétence contrôle et entretien (avec pompe de relevage) :**

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable**	186,41	191,40	209,47	+9,44%
Part de la Collectivité	68,40	72,00	72,00	-
Part du concessionnaire	69,89	71,02	89,35	+25,81%
Redevances EP	38,40	38,40	37,20	-3,12%
TVA EP	9,72	9,98	10,92	+9,44%
TOTAL € TTC Service ANC	140,00	140,00	140,00	-
Part de la Collectivité	140,00	140,00	140,00	-
<b>Total € TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>326,41</b>	<b>331,40</b>	<b>349,47</b>	<b>+5,45%</b>

*\*\*Les tarifs d'eau potable indiqués dans le tableau concernent tout le secteur de l'ex-SIAEPA de Bretteville-Saint-Maclou à l'exception de ceux de la commune de Bréauté (redevances eau potable différentes). Pour cette commune, la facture globale (eau et assainissement) s'élève à 356,72 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et à 374,79 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une augmentation de 5,07%.*

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle et entretien avec pompe de relevage, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 2,91 € TTC/m<sup>3</sup>, contre 2,76 € TTC/m<sup>3</sup> l'année précédente soit une hausse de 5,45 %.**

#### 2.4.2 Prix global sur le secteur de Goderville

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable	218,65	216,52	170,86	-21,09%
Part de la Collectivité	39,60	35,40	35,40	-
Part du concessionnaire	135,85	138,03	89,35	-35,27%
Redevances EP	31,80	31,80	37,20	+16,98%
TVA EP	11,40	11,29	8,91	-+21,06%
TOTAL € TTC Service ANC	20,00	20,00	20,00	-
Part de la Collectivité	20,00	20,00	20,00	-
<b>Total € TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>281,83</b>	<b>279,08</b>	<b>190,86</b>	<b>-19,30%</b>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 1,59 € TTC/m<sup>3</sup>, contre 1,97 € TTC/m<sup>3</sup> l'année précédente soit une baisse de 19,30%**

### 2.4.3 Prix global sur le secteur de Manneville

**Pour un abonné bénéficiant de la compétence contrôle (Communes de Manneville, Virville et Houquetot)**

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable	284,40	271,79	279,76	+2,93%
Part de la Collectivité	64,80	57,60	57,60	-
Part du concessionnaire	142,52	135,82	143,38	+5,57%
Redevances EP	62,26	64,20	64,20	-
TVA EP	14,83	14,17	14,58	+2,90%
TOTAL € TTC Service ANC	20,00	20,00	20,00	-
Part de la Collectivité	20,00	20,00	20,00	-
<b>Total € TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>304,40</b>	<b>291,79</b>	<b>299,76</b>	<b>+2,73%</b>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 2,50 € TTC/m<sup>3</sup>, contre 2,43 € TTC/m<sup>3</sup> l'année précédente soit une hausse de 2,73%.**

**Pour un abonné bénéficiant de la compétence contrôle (Commune de Bornambusc)**

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable	259,08	246,47	254,44	+3,23%
Part de la Collectivité	64,80	57,60	57,60	-
Part du concessionnaire	142,52	135,82	143,38	+5,57%
Redevances EP	38,26	40,20	40,20	-
TVA EP	13,51	12,85	13,26	+3,20%
TOTAL € TTC Service ANC	20,00	20,00	20,00	-
Part de la Collectivité	20,00	20,00	20,00	-
<b>Total € TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>279,08</b>	<b>266,47</b>	<b>274,44</b>	<b>+2,99%</b>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> et bénéficiant de la compétence contrôle, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 2,29 € TTC, contre 2,22 € TTC l'année précédente soit une hausse de 2,99 %.**

# Chapitre 3 - Secteur d'Ecrainville

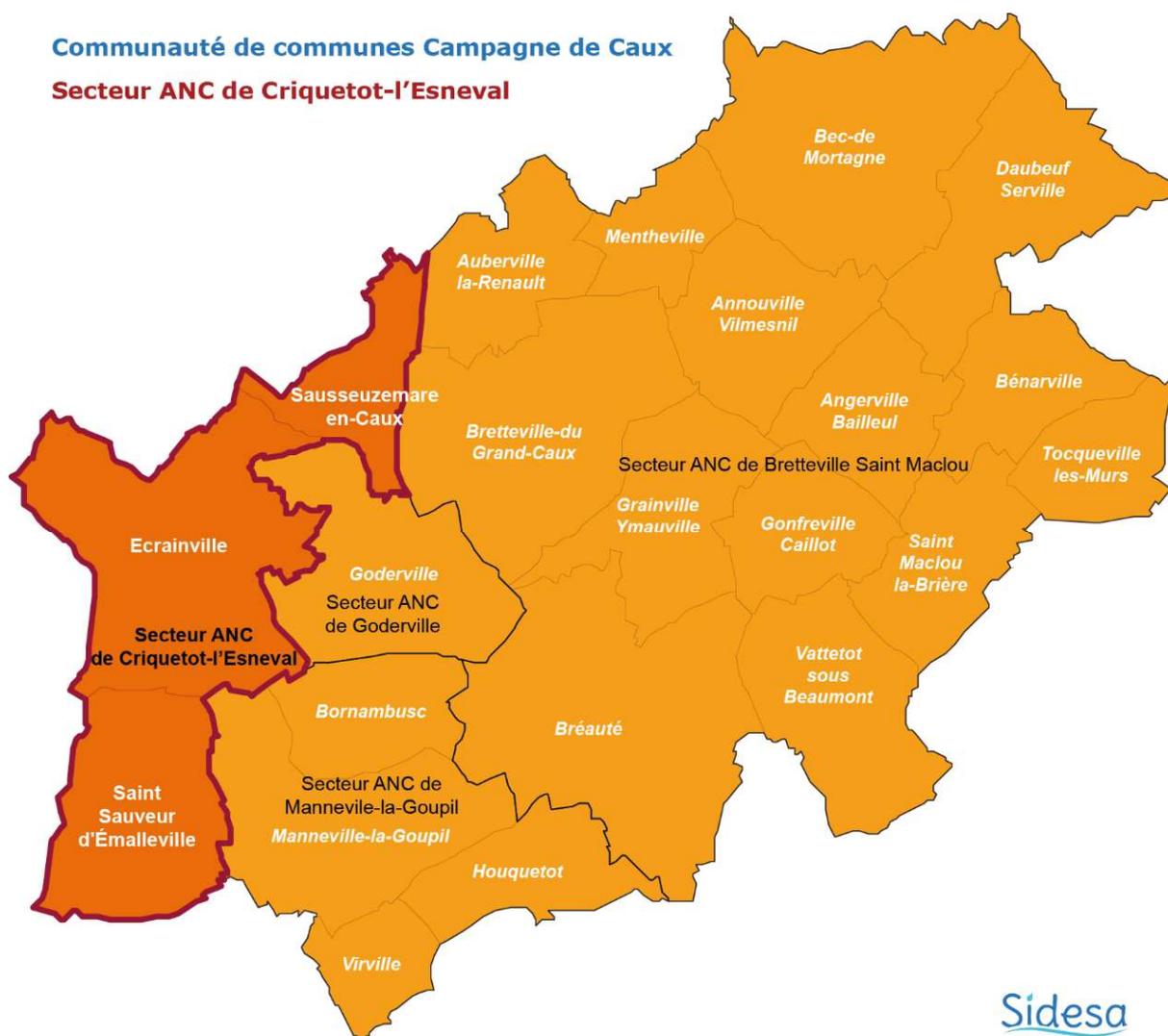
## 3.1 CARATERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 3.1.1 Mission statutaire du SPANC

Communauté de Communes Campagne de Caux	Concessionnaire – Eaux de Normandie
☒ 52 Impasse du Lin 76 110 GODERVILLE ☎ : 02 35 29 65 85 (standard) ☎ : 02 35 29 29 13 (service eau)	 ☒ PA des Hautes Falaises 76400 SAINT LEONARD ☎ : 09 69 36 52 65

### 3.1.2 Territoire desservi

Le secteur Ecrainville issu de l'ancien SIAEPA de CRIQUETOT L'ESNEVAL concerne **3 communes** : ECRAINVILLE, SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE et SAUSSEUZEMARE EN CAUX.



### 3.1.3 Mode de gestion du service

Le SPANC est exploité en délégation de service public par la société Eaux de Normandie qui assure les prestations suivantes :

- ✓ Contrôle diagnostic et de fonctionnement des installations
- ✓ Contrôle de la bonne exécution des installations neuves (*conception + travaux*)
- ✓ Instruction des documents d’urbanisme.

L’entretien des installations est réalisé par la collectivité après demande des propriétaires (*curage, vidange des fosses*).

### 3.1.4 Nombre d’abonnements

Au 31/12/2021, le nombre d’abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2018	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Variation (N/N-1)
ECRAINVILLE	182	183	183	184	0.5%
SAUSSEUZEMARE EN CAUX	56	50	48	50	4,2%
SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE	163	160	165	160	+3,0%
<b>TOTAL</b>	<b>401</b>	<b>393</b>	<b>396</b>	<b>394</b>	<b>+0,5%</b>

**En 2021, il est recensé 394 abonnés.**

### 3.1.5 Indice de mise en œuvre de l’ANC (D302.0)

Cet indicateur descriptif permet d’apprécier l’étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Sa valeur est comprise entre 0 et 140, selon le barème suivant :

<b>+20 points</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	✓
<b>+20 points</b>	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	✓
<b>+30 points</b>	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 mois	✓
<b>+30 points</b>	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	✓

Les 100 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

<b>+10 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations	✓
<b>+20 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	✓
<b>+10 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	✓

**L'indice de mise en œuvre de l'ANC est de 140/140.**

### 3.1.6 Contrôle des installations

Deux types de contrôles se distinguent :

- Les **diagnostics initiaux**, qui ont pour but de qualifier les installations selon les modalités précisées en annexe. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 31 % du parc d'installations n'a pas eu de diagnostic initial ;
- Les **contrôles périodiques** permettent de vérifier l'entretien et les éventuels travaux effectués suite au diagnostic initial.

	2019	2020	2021
Contrôle de l'existant	-	-	14
Contrôle d'implantation et de réalisation des installations neuves	2	1	4
Contrôle d'implantation et de réalisation des installations réhabilitées	Nr	3	6
Contrôle périodique de bon fonctionnement	7	0	0
Avis sur certificats d'urbanisme (CU)	Nr	Nr	1
Instruction d'études et attestations de permis de construire	3	11	8

**Depuis la création du SPANC, 274 installations ont été diagnostiquées. Aucun contrôle périodique de bon fonctionnement n'a été réalisé en 2021.**

## 3.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE

### 3.2.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité :

- Pour le service de **contrôle**, le tarif adopté est le suivant : 29,73 € HT/an/abonné (32,70 € TTC) ;
- Pour le service d'**entretien**, le tarif adopté est le suivant : 0,25 € HT/m<sup>3</sup>

Les composantes de la facture d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après selon le niveau de prestation apporté à l'abonné.

- **Mission de contrôle :**

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Variation
Tarif Contrôle (€ HT)	27,75	29,12	29.73	+2,09%
TVA (10%)	2,78	2,91	2.97	+2,09%
Montant total TTC ANC	30,53	32,03	32.70	+2,09%

- **Mission contrôle et d'entretien :**

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Variation
Tarif Contrôle € HT	27,75	29,12	29,73	+1,03%
Tarif entretien (120 m <sup>3</sup> ) € HT	30,00	30,00	30.00	-
TVA (10%)	5,78	5,91	5,97	+1,03%
Montant total TTC	63,53	65,03	65,70	+1,03%

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle et entretien, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 0,55 € TTC.**

### 3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.3.1 Taux de conformité des installations

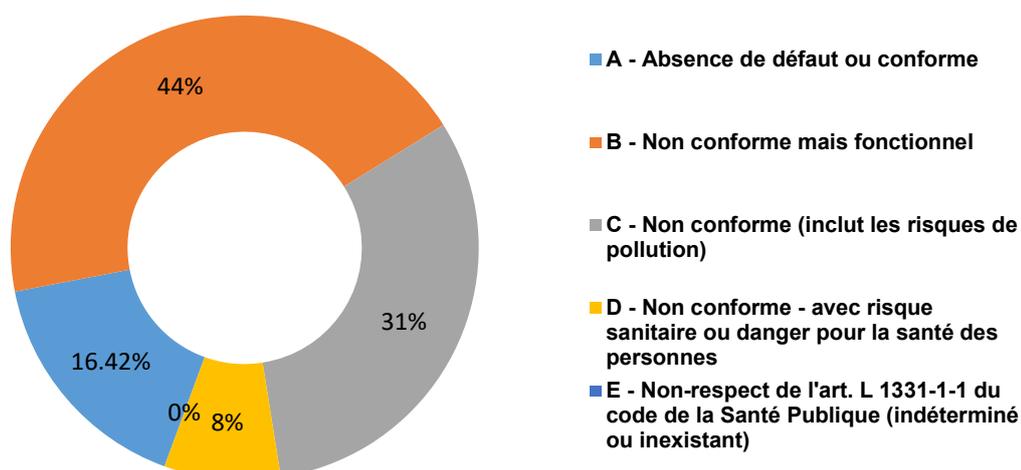
En application de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'ANC, la classification des installations est la suivante :

- **Conforme** : absence de défaut
- Installation nécessitant des recommandations de travaux
- **Non conforme** - type a) de l'arrêté : installation présentant un risque sanitaire ou danger pour la santé des personnes
- **Non conforme** - type b) de l'arrêté : installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- **Non conforme** - type c) de l'arrêté : installation incomplète ou significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Non-respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique (inaccessibles)

Le tableau et le graphique suivants montrent la classification des installations au 30/01/2022 :

	Installations comprises dans le taux de conformité (indicateur P301.3)				Non-conformes (d'après l'indicateur P301.3)						Nombre de visites réalisées
	Absence de défaut ou conforme		Non conforme mais fonctionnel		Non conforme (inclut les risques de pollution)		Non conforme - danger pour la santé des personnes		Non respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique		
	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	Nombre d'installations	% du parc ANC	
Ecrainville	14	12.5%	54	48.2%	40	35.7%	4	3.6%	0	0.0%	112
Saussezemare en Caux	4	0.0%	11	0.0%	9	0.0%	4	0.0%	0	0.0%	28
Saint Sauveur d'Emalleville	27	20.1%	56	41.8%	37	27.6%	14	10.4%	0	0.0%	134
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>16.42%</b>	<b>121</b>	<b>44.16%</b>	<b>86</b>	<b>31.39%</b>	<b>22</b>	<b>8.03%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>274</b>

	Année 2021		
	Nombre d'installations contrôlées en 2021	Nombre d'installations contrôlées depuis le début du SPANC	% du parc ANC
<b>A - Absence de défaut ou conforme</b>	2	45	16%
<b>B - Non conforme mais fonctionnel</b>	4	121	44%
<b>C - Non conforme (inclut les risques de pollution)</b>	6	86	31%
<b>D - Non conforme - avec risque sanitaire ou danger pour la santé des personnes</b>	2	22	8%
<b>E - Non-respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique (indéterminé ou inexistant)</b>	0	0	0%



**Fin 2021, sur les 274 installations contrôlées depuis le début de la création du SPANC : 16,42 % des installations sont conformes.**

**Le taux de conformité des dispositifs d'ANC (indice P301.3) est de 60.58 % en tenant compte de la modification du calcul par l'arrêté du 2 décembre 2013\*.**

*\* Le taux de conformité est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations nécessitant des recommandations de travaux et le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.*

### 3.4 PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les tableaux suivants détaillent le prix global de l'eau potable (EP) et de l'assainissement non collectif (ANC), toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une famille de 4 personnes).

Les graphiques associés présentent la répartition du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **Pour un abonné soumis à la seule compétence contrôle**

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable	230,68	228,08	229,53	+0,63%
Part de la Collectivité	80,40	75,60	75,60	0,00%
Part du concessionnaire	110,05	112,39	113,76	+1,22%
Redevances EP	28,20	28,20	28,20	0,00%
TVA EP	12,03	11,89	11,97	+0,63%
TOTAL € TTC Service ANC	30,53	32,03	32,70	+2,09%
Tarif contrôle € HT	27,75	29,12	29,73	+2,09%
TVA ANC	2,78	2,91	2,97	+2,09%
<b>Total € TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>261,20</b>	<b>260,11</b>	<b>262,23</b>	<b>+0,81%</b>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 2,19 € TTC, contre 2,17 € TTC l'année précédente soit une hausse de 0,81%.**

#### **Pour un abonné bénéficiant de la compétence contrôle et entretien**

	1 <sup>er</sup> janv. 2020	1 <sup>er</sup> janv. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Variation
TOTAL € TTC Service Eau Potable	230,68	228,08	229,53	+0,63%
Part de la Collectivité	80,40	75,60	75,60	0,00%
Part du concessionnaire	110,05	112,39	113,76	+1,22%
Redevances EP	28,20	28,20	28,20	0,00%
TVA EP	12,03	11,89	11,97	+0,63%
TOTAL € TTC Service ANC	63,53	65,03	32,70	+2,09%
Tarif contrôle € HT	27,75	29,12	29,73	+2,09%
Tarif entretien € HT	30,00	30,00	30,00	0,00%
TVA ANC	5,78	5,91	5,97	+1,03%
<b>Total € TTC Eau et Assainissement Non Collectif</b>	<b>294,20</b>	<b>293,11</b>	<b>295,23</b>	<b>+0,72%</b>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable et bénéficiant de la compétence contrôle et entretien, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 2,46 € TTC, contre 2,44 € TTC l'année précédente soit une hausse de 0,72 %.**

## Chapitre 4 - Financement et investissements

### 4.1 Recettes du service

#### 4.1.1 Recettes de la collectivité

	2020	2021
<b>Recettes d'exploitation (contrôle et entretien)</b>	<b>50 374.07 €</b>	<b>95 118.90 €</b>
<i>Vente de produits finis, prestations</i>	50 374.07 €	95 118.90 €
<i>Subventions d'exploitation</i>	0.00 €	0.00 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	0.00 €	0.00 €
<i>Produits exceptionnels</i>	0.00 €	0.00 €
<b>Recettes d'investissement (réhabilitation)</b>	<b>10 177.00 €</b>	<b>21 540.75 €</b>
Subventions d'investissement reçues	10 177.00 €	0.00 €
Immobilisations en cours	0.00 €	17 267.60 €
Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	1 356.48 €
Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
Total des opérations pour le compte de tiers	0.00 €	2 916.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 551.07 €</b>	<b>116 659.65 €</b>

### 4.2 Etat de la dette du service

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait état d'une dette nulle.

### 4.3 Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales

La collectivité prévoit lors de l'exercice 2021 le contrôle des installations non-contrôlées depuis le début du SPANC.

### 4.4 Programme pluriannuel de travaux

Sans objet - La collectivité ne prévoit aucune opération de réhabilitation en 2021.

# Chapitre 5 - ANNEXES

## Note d'information 2021 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Édition 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup> en 2021.

### Les composantes du prix de l'eau :

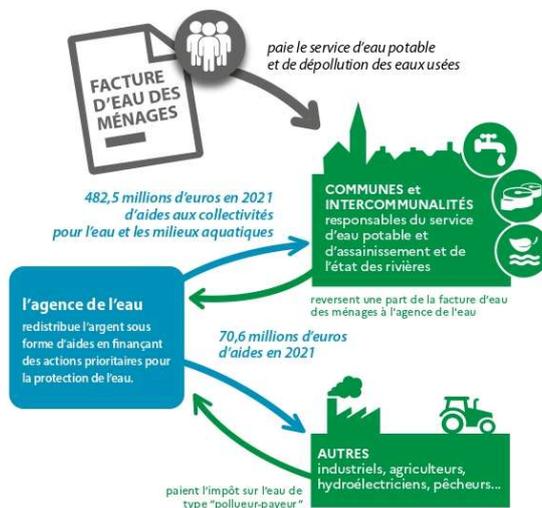
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Source: [www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

Source: Agence de l'eau Seine-Normandie  
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions:** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. avril 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)\*



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)\*



2 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

\* Source : agence de l'eau Seine-Normandie.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...



\* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

#### DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m<sup>2</sup> à aménager.

#### LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

### L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

**ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU**  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR  
[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

[f](#) [v](#) [t](#) [@seine\\_normandie](#) [in](#)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Réalisation : AELB/AESN - avril 2022 - Imprimé sur papier PEFC™  
Illustrations : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto

DÉCOUVREZ  
les  
podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

## EN IMMERSION

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

**enimmersion-eau.fr**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**LES AGENCES DE L'EAU**